



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

### EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### DÉLIBÉRATION 2026-06-42

**OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DU C.C.A.S.**



**DÉLIBÉRATION 2026-06-42**

**OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DU C.C.A.S.**

Rapporteur : Simon BRUNEAU

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit :

- ▶ Un déficit de fonctionnement : - 1 641.71 € repris sur la réserve de compensation de déficit donc résultat à reporter sur 2026 à 0 €
- ▶ Un excédent d'investissement : 13 091.38 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	13 091.38 €
<b>Total dépenses Budget Supplémentaire</b>		<b>13 091.38 €</b>
<b>Restes à réaliser 2025</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire + restes à réaliser 2025)</b>		<b>117 082.86 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 091.38 €
<b>Total recettes Budget Supplémentaire</b>		<b>13 091.38 €</b>
<b>Restes à réaliser 2025</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>117 082.86 €</b>

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 du Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

**Il est proposé au Conseil d'Administration :**

- d'adopter le budget supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

**Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS

Delphine BERTHELOT

Simon BRUNEAU

